

**ACHAT & LOCATION DE MOBILIER, MATERIEL & DISPOSITIFS MEDICAUX : SERVICES
D'HOSPITALISATION A DOMICILE, EHPAD, SLD, SSR DU GHEMM**

Annexe 1 RC AO 2026_094 – Critères d'évaluation

1. Présentation des critères et pondérations

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée au regard des critères suivants :

N°	Description	Sous critères	%
1	Coût des produits : PU, remise catalogue		40
2	Valeur technique de l'offre		50
2-1	Modalités d'exécution et organisation	30	
2-2	Qualité, sécurité et environnement	5	
2-3	Variété gamme proposée : bariatrique	5	
2-4	Garanties et engagements	10	
3	Performance en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)		10

Le critère n°3 est décomposé en sous-critères RSE pondérés comme suit :

- RSE-1 – Performance environnementale des produits : 30% du critère RSE
- RSE-2 – Logistique et empreinte carbone : 30% du critère RSE
- RSE-3 – Gestion des déchets et des emballages : 20% du critère RSE
- RSE-4 – Contribution à la qualité de vie au travail et à la sécurité en HAD/EHPAD : 20% du critère RSE

La note finale du critère RSE sera obtenue en appliquant à chaque sous-critère (note moyenne) la pondération définie ci-dessus.

2. Définition des sous-critères RSE

RSE-1 – Performance environnementale des produits (30% du critère RSE)

Ce sous-critère appréciera, au regard des éléments décrits dans le mémoire RSE et des justificatifs fournis (fiches techniques, déclarations environnementales, labels, etc.) :

- Critères de sélection environnementale des fournisseurs
- Exigences contractuelles envers les fabricants (réparabilité, garantie)
- Couverture du catalogue par des labels ou certifications fabricant
- Performance énergétique des dispositifs actifs (fiches fabricant)
- Durée de vie du parc locatif et politique de reconditionnement
- Vérification de la conformité substances dangereuses (REACH/RoHS)

RSE-2 – Logistique et empreinte carbone (30% du critère RSE)

Ce sous-critère appréciera :

- Composition de la flotte de livraison (propre ou sous-traitée)
- Optimisation des tournées et mutualisation livraisons/reprises
- Proximité et réactivité territoriale (dépôt, délais, astreinte)
- Bilan carbone logistique (propre et/ou sous-traitant)
- Site de désinfection/reconditionnement (en propre ou externalisé)
- Emballages de transport (périmètre propre revendeur)

RSE-3 – Gestion des déchets et des emballages (20% du critère RSE)

Ce sous-critère appréciera :

- Adhésion à un éco-organisme DEEE (obligation légale du distributeur)
- Filière de valorisation du mobilier non électrique repris
- Procédure DASRI lors de la reprise du matériel au domicile
- Réduction des emballages sur le périmètre propre du revendeur

RSE-4 – Contribution à la qualité de vie au travail et à la sécurité en HAD/EHPAD (20% du critère RSE)

Ce sous-critère appréciera la contribution de l'offre à :

- Ergonomie certifiée des produits (fiches et normes fabricant)
- Données de prévention TMS (fiches fabricant + service à la mise en service)
- Dispositifs de sécurité patient (normes fabricant + retours clients HAD)
- Programme de formation initiale à la mise en service (prestation propre)
- Rôle d'intermédiaire en matériovigilance (remontée alertes fabricant)
- Évaluation du domicile et adaptation aux contraintes terrain

3. Modalités générales de notation du critère RSE

Pour chacun des sous-critères RSE, une note sur 20 sera attribuée au vu des éléments complétés sur la grille RSE, et des justificatifs associés.

0 – 4 / 20	Absence de réponse ou réponse manifestement insuffisante
5 – 9 / 20	Engagement déclaratif sans justificatif probant
10 – 14 / 20	Éléments documentés partiels ou démarche en cours
15 – 20 / 20	Démarche mature, certifiée ou vérifiable par tiers